



Communiqué de presse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Toulouse, le
21 octobre 2019

Le nouveau conseil de bassin viticole Languedoc Roussillon se réunit pour sa première séance

Lundi 14 octobre 2019, M. Jacques Witkowski, préfet de l'Hérault, représentant le préfet de région, a réuni à Montpellier les membres du conseil de bassin viticole, l'instance de concertation entre les partenaires de la filière viticole et les pouvoirs publics pour le bassin viticole du Languedoc-Roussillon, en présence de M. René Moréno, conseiller régional.

Cette séance a notamment été marquée par le renouvellement des membres du conseil de bassin pour cinq ans et par la présentation du plan stratégique de la filière vitivinicole face au changement climatique.

Un conseil renouvelé pour cinq ans

Le conseil de bassin viticole du Languedoc Roussillon est renouvelé pour 5 ans en septembre 2019. Présidé par le préfet de région, il comprend 22 représentants de la profession viticole, 12 représentants des personnes publiques intéressées ainsi que des personnalités qualifiées. Mme Miren de Lorgeril (présidente du conseil interprofessionnel des vins du Languedoc) et M. Jacques Gravegeal (président d'Inter'Oc) ont été élus pour représenter le conseil de bassin au conseil spécialisé vin de FranceAgriMer. M. Jean-Benoît Cavalier (président de la commission technique du conseil interprofessionnel des vins du Languedoc) a été élu administrateur de l'institut français de la vigne et du vin.

Un plan stratégique de la filière vitivinicole pour s'adapter au changement climatique

M. Didier Josso, délégué filière vin à FranceAgriMer et M. Jérôme Despey, récemment nommé pour un nouveau mandat à la présidence du conseil spécialisé « vin et cidre » de FranceAgriMer, ont présenté la réflexion engagée depuis plusieurs années, sous la coordination de l'INRA, sur le sujet majeur du changement climatique.

La stratégie nationale est articulée autour de 8 domaines : approfondir la connaissance des zones de production, agir sur les conditions de production, favoriser un matériel végétal de qualité, agir sur les pratiques œnologiques, s'adapter aux évolutions du marché, soutenir la recherche et le transfert d'innovation, contribuer à l'atténuation du changement climatique, communiquer et former.

Ces axes de stratégie sont désormais soumis aux professionnels au niveau des bassins de production. La DRAAF Occitanie initiera la mise en place d'un groupe de travail piloté par les interprofessions, chargé d'élaborer les propositions du bassin Languedoc Roussillon en matière d'adaptation au changement climatique, en associant l'ensemble des partenaires. Les spécificités du bassin, les actions et les résultats déjà obtenus en la matière devront être identifiés.

Contacts Presse

DRAAF Occitanie
Anne BERNACHON
☎ 06.99.96.81.08
☎ 05.61.10.61.12

Marie LATREILLE DE
FOZIERES
☎ 06.45.89.72.16
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

communication@occitanie.gouv.fr

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :

<http://www.occitanie.gouv.fr/communiqués>

Une récolte 2019 faible mais de très bonnes conditions de vendange

Les représentants de la production et du négoce viticoles ont constaté que les prévisions de récolte pour les vendanges 2019 sont d'environ 11,5 millions d'hectolitres, en net recul par rapport à 2018. Un déficit hydrique important sur l'est du bassin, couplé au coup de chaud de juin, à des incendies et à des épisodes climatiques extrêmes, sont les principales causes de cette faible récolte.

En revanche, du point de vue qualitatif, le millésime 2019 semble prometteur, les vendanges en particulier s'étant déroulées dans de très bonnes conditions.

OCM vitivinicole : une campagne compliquée

L'année 2019 est marquée par une faible superficie de plantation demandée dans le cadre de l'aide à la restructuration du vignoble (-33% par rapport à 2018) et par la difficulté de paiement de l'intégralité de l'enveloppe financière nationale (280,5M€) dédiée à la filière au 15 octobre 2019.

Enfin, le conseil de bassin s'est prononcé favorablement sur les demandes de limitation de production présentées par certains organismes de défense et de gestion, ainsi que sur l'introduction de nouveaux cépages éligibles à l'aide à la restructuration du vignoble.

